

Projet local d'évaluation du lycée Carnot présenté au conseil d'administration du 21 octobre 2021

Projet d'évaluation du Lycée Carnot

Année scolaire 2021-2022

Ce Projet d'évaluation s'inscrit dans le cadre des nouvelles modalités d'examen à compter de la session 2022 du baccalauréat général et technologique. Il prend en compte la suppression des évaluations communes dont la conséquence est l'intégration, à la hauteur de 40 % dans le baccalauréat, des notes des bulletins scolaires de première et de terminale pour l'ensemble des disciplines du tronc commun (en dehors du français et de la philosophie) et pour l'enseignement de spécialité non poursuivi en terminale. Ce projet vise à assurer l'égalité de traitement des élèves et à clarifier les modalités d'évaluation dans les différents champs disciplinaires.

1- Cadre général

1.a- Le cadre du contrôle continu dans l'établissement

Le cadre de notation du baccalauréat est simplifié : les enseignements sont évalués soit en contrôle continu soit par une épreuve ponctuelle.

- Les cinq épreuves terminales représentent 60% des coefficients au titre des enseignements obligatoires : épreuves anticipées de français, l'épreuve de philosophie, deux épreuves d'enseignement de spécialité de terminale et épreuve « Grand Oral ».
- Les autres enseignements obligatoires, représentant 40% des coefficients : l'enseignement de spécialité suivi uniquement en classe de première ; l'histoire-géographie, l'enseignement scientifique dans la voie générale, la langue vivante A, la langue vivante B, l'éducation physique et sportive et l'enseignement moral et civique (coefficient 2).

Les enseignements optionnels de première et de terminale donnent lieu à une moyenne annuelle affectée de coefficients pour la prise en compte pour le baccalauréat.

Les 40% de la note du baccalauréat issus des enseignements obligatoires sont calculés à partir des résultats obtenus en classe pendant les deux années du cycle terminal. L' « évaluation chiffrée annuelle », prise en compte pour le baccalauréat dans un enseignement, sera constituée de la moyenne des moyennes trimestrielles.

Pour avoir du sens et être réellement représentative du niveau d'un élève, en particulier en tant que candidat scolaire au baccalauréat, une moyenne doit nécessairement être construite à partir d'une pluralité de notes. Les moyennes sont attribuées par les professeurs. Les équipes d'enseignants définissent collectivement les travaux qui sont à prendre en compte dans les moyennes. Certains travaux à valeur formative pourront être pris en compte avec des coefficients moindres ou pas du tout. La nature et la fréquence (au moins 3 par trimestre, à l'exception de l'EMC et l'enseignement scientifique) des évaluations prise en compte dans la moyenne sont détaillées dans la partie 2 (Modalités du contrôle continu par enseignement 2022).

Les notes seront transmises par l'ENT. Les moyennes seront notifiées dans les bulletins trimestriels.

La note de CCF est la seule note retenue pour l'EPS au baccalauréat.

1.b- La prise en compte des aménagements de scolarité

Si un élève, pour des raisons dûment justifiées tenant à son statut ou à sa scolarité, ne dispose pas d'une moyenne annuelle significative pour un ou plusieurs enseignements en classe de première ou en classe de terminale, il est convoqué à une évaluation ponctuelle de remplacement.

1.c- L'assiduité et la cohérence des parcours

Le contrôle continu implique un respect scrupuleux de l'obligation d'assiduité prévue par l'article L.511-1 du Code de l'éducation, qui impose aux élèves de

suivre l'intégralité des enseignements obligatoires et optionnels auxquels ils sont inscrits. À ce titre, les élèves doivent accomplir les travaux écrits et oraux qui leur sont demandés par les enseignants et se soumettre aux modalités du contrôle continu qui leur sont imposées. L'absence d'un élève dûment justifiée le jour même pour un motif légitime prévu par l'article L.131-8 du code de l'éducation à une évaluation pourra donner lieu à une nouvelle évaluation spécifiquement organisée à son intention.

En ce qui concerne les travaux organisés pour évaluer les résultats des élèves dans le cadre du contrôle continu, la gestion des situations de fraude s'exerce dans le cadre défini par le règlement intérieur de l'établissement.

Dans chaque enseignement concerné, les moyennes trimestrielles et annuelle sont validées lors des conseils de classe du cycle terminal par les professeurs. Si ces derniers estiment que cette moyenne n'est pas représentative, les élèves pourront être convoqués à une évaluation ponctuelle en fin de trimestre aux premiers jours des vacances scolaires, organisée par l'établissement à titre d'évaluation de remplacement et dont la note sera prise en compte pour le trimestre ou l'année en cours. En cas d'absence à cette épreuve ponctuelle sans motif légitime (L.131-8), la note zéro sera attribuée pour cette épreuve.

2- Modalités du contrôle continu 2022 par enseignement

2.a- Préambule

Cette partie permet de décliner concrètement les principes précédents dans les différents champs disciplinaires en prenant en compte la diversité des cultures et approches disciplinaires. Elle permet de préciser la diversité des situations prises en compte (différents types d'écrit, d'oral, d'épreuve pratique, de projet, etc).

Les choix des évaluations prises en compte dans les moyennes est le fruit d'une décision prise après concertation des équipes pédagogiques.

2.b Tronc commun

A- Histoire géographie

Première et Terminale - coefficient contrôle continu : 3

Éléments de l'évaluation :

L'équipe d'Histoire géographie s'engage sur le tronc commun à faire **3 évaluations certificatives au minimum** qui correspondent aux objectifs attendus pour le cycle terminal. Les évaluations certificatives en classe ont un coefficient supérieur aux autres types d'exercices.

B- Français

Première - épreuve ponctuelle

Pour le français en classe de 1ère , pour rappel, **les notes obtenues tout au long de l'année compteront dans le livret scolaire dans la perspective de PARCOURSUP, mais pas dans les 40% du baccalauréat** correspondant au contrôle continu, puisque c'est une discipline passée en épreuve terminale.

Tout au long de l'année, les professeurs distingueront :

- **Les « devoirs type baccalauréat » (DTB) affectés d'un coefficient 2** -
Tous les autres types d'évaluation (devoirs maison, exercices oraux, récitations de leçon) affectés d'un coefficient 1

C- Philosophie

Terminale - épreuve ponctuelle

Environ 3 notes (+ ou -), selon les possibilités matérielles et la complexité/ lourdeur du type de travail demandé (DM, DST, contrôle ponctuel de connaissances, exercices de problématisation, oral,...) peuvent la composer. Chaque professeur établit les coefficients qu'il juge les plus pertinents pour constituer la moyenne du trimestre.

D- LVA-LVB

Première et Terminale : coefficient contrôle continu : 3

Nous avons fixé le nombre d'évaluations certificatives à 3 par trimestre dans le cadre des 5 activités langagières (CO, CE, ExO en continu et en interaction, ExE).

Concernant les notes non-certificatives chacun est libre de ses choix par rapport aux progressions envisagées.

E- Enseignement Scientifique

Première et Terminale - coefficient contrôle continu : 3 (1ère) et 2,5 (Terminale 2022)

Enseignement scientifique 1^{ère} :

Les élèves ayant 1h Physique et 1h SVT, la moyenne est composée pour 50 % de chaque discipline. Dans un premier temps, les notes seront reportées sur vie scolaire avec un coefficient "zéro" et à la fin du trimestre, nous mettrons les coefficients de façon à être à égalité dans les 2 disciplines (répartition des coefficients pour SVT : 60 % pour les DST et 40 % pour les autres devoirs : exposés, travaux pratiques...)

Enseignement scientifique Terminale:

Selon les classes, les élèves ont 2 ou 3 professeurs intervenant et selon des modalités différentes pour Mathématiques et Physique, il est donc difficile d'harmoniser la représentation de chaque discipline par trimestre.

Nous reprendrons la répartition globale de 1ère à savoir 50 % SVT et 50 % Physique, ou 50 % SVT et 50 % Maths/PC (répartition des coefficients pour SVT : 60 % pour les DST et 40 % pour les autres devoirs : exposés, travaux pratiques...)

F- EPS

La note de CCF est la seule note retenue pour l'EPS au baccalauréat.

EPS TERMINALE 2021- 22

Dates PRÉVISIONNELLES des épreuves du bac EPS

20 NOV	Poids Groupe de Mmes Delepouille et Avenel	Musculation Groupe de M. Couturier	Basket-Ball Groupe de Mme S L
27 NOV	3x 500m Groupe de Mmes Delepouille Mme Avenel	Danse Groupe de M. Slimani	Badminton Groupe de M. Jegou
5 FEV	VB Groupe de Mme Delepouille	CP5 Groupe de Mme S L	Badminton Groupe de M. Slimani

12 FEV	Gym Groupe de Mme Avenel	CP5 Groupe de M. Jegou	Danse Groupe de M. Couturier
23 AVRIL	BB Groupe de M. Couturier	Gym Groupe de Mme Delepouille	BB Groupe de Mme Avenel
14 MAI	Musculation Groupe de M. Slimani	½ fond Groupe de M. Jegou	Danse Groupe de Mme S L
21 MAI	Dernier RATTRAPAGE pour les dispensés lors des épreuves précédentes (voir l'enseignant concerné)		

Un élève dispensé à la date de son épreuve DOIT SE PRESENTER LE JOUR DE L'ÉPREUVE AVEC UN CERTIFICAT MEDICAL, si celui-ci n'a pas encore été donné au professeur d'EPS concerné.

[Dans le cas contraire il serait considéré comme absent, ce qui entraîne une note de 0/20] Un élève dispensé sera convoqué par son professeur à toute date ultérieure possible. Puis en dernier lieu le 21 mai.

G- EMC

Première et Terminale coefficient 1

EMC Philo : une moyenne annuelle sera établie à partir de notes attribuées au 2ème et/ou 3ème trimestre à des travaux divers (exposés en groupe, projets de classe, exercices divers, etc). Le premier trimestre (qui se réduit à 5h ou 6h de cours par élève) ne sera évalué que dans la mesure du possible.

EMC Histoire : Une moyenne annuelle sera établie à partir d'évaluations, dont la forme, le contenu et le rythme seront déterminés par les enseignants en fonction du projet pédagogique mené par eux avec leur classe dans le cadre de l'EMC ."

2.c Enseignements de spécialité

Déclinaisons par enseignement : enseignements de spécialité

Première – coefficient 8 contrôle continu pour la spécialité non poursuivie en Terminale Terminale - épreuve ponctuelle pour les deux autres spécialités en mars 2022

A- HLP

Pour la spécialité HLP, en 1ère comme en terminale, les professeurs distingueront : - Les « devoirs type baccalauréat » (DTB) affectés d'un coefficient 2 - Tous les autres types d'évaluation (devoirs maison, exercices oraux, récitations de leçon, exposé...) affectés d'un coefficient 1 ou moindre.

B- HGGSP

Première et Terminale - éléments de l'évaluation :

L'équipe d'Histoire géographie s'engage sur le tronc commun à faire **3 évaluations certificatives au minimum** qui correspondent aux objectifs attendus pour le cycle terminal. Les évaluations certificatives en classe ont un coefficient supérieur aux autres types d'exercices.

C- SVT

Première et Terminale :

Moyenne constituée de 25 % TP et 75 % d'autres notes (principalement devoirs sur table et dont au maximum 10 % devoirs divers éventuellement).

D- Mathématiques

80 % pour DST et 20 % (autres évaluations : interrogations de cours, DM, travaux groupe...)

E- Physique

Première et Terminale :

Spécialité PC, à l'identique en première et en terminale :

Moyenne composée, à hauteur de 66% pour les DST et 33% pour les autres évaluations, comprenant notamment des évaluations de capacités expérimentales, orales et/ou des travaux personnels

F- SES

Première et Terminale :

Le nombre d'évaluations réalisées sera conforme à ce que prévoient les textes réglementaires (3 évaluations minimum).

Les évaluations de nature différente seront coefficientées selon le type de compétence évaluée

G- LLCER Anglais

Première et Terminale

Nous avons fixé le nombre d'évaluations certificatives à 3 par trimestre dans le cadre des 5 activités langagières (CO, CE, ExO en continu et en interaction, ExE).

Concernant les notes non-certificatives chacun est libre de ses choix par rapport aux progressions envisagées.

2.d Options coefficient 2

A- Mathématiques expertes et complémentaires en Terminale

2 DST au moins par trimestre ou bien plusieurs épreuves plus courtes (interrogations de cours, petits devoirs, travaux divers).

B- LVC

Nous avons fixé le nombre d'évaluations certificatives à 3 par trimestre dans le cadre des 5 activités langagières (CO, CE, ExO en continu et en interaction, ExE).

Concernant les notes non-certificatives chacun est libre de ses choix par rapport aux progressions envisagées.

C- Latin et Grec

L'ensemble des évaluations dans ces deux options sera affecté du même coefficient.